

>> Fiche pratique

>> LES AUTEURS
SNVEL - SNGTV - CSO

Antibiotiques : argumentaire à l'usage des vétérinaires

France 3 a diffusé, le 28 juin, à 20 h 35, un reportage intitulé *Assiette tous risques* dans le cadre de l'émission *Pièces à conviction*. D'autres émissions sont en préparation et vont toutes aborder l'usage vétérinaire des médicaments et, plus particulièrement, celui de l'administration d'antibiotiques aux animaux de rente, qui participerait à la genèse d'antibiorésistance. Il est probable que ces émissions placeront le vétérinaire au cœur d'un conflit d'intérêt, puisque, délivrant souvent les médicaments qu'il a prescrits il est intéressé au bénéfice issu de sa prescription, phénomène qui serait encore amplifié par les contrats commerciaux conclus entre vétérinaires libéraux et laboratoires. Le SNVEL¹, la SNGTV² et le CSO³ proposent donc un argumentaire qui permettra aux responsables départementaux ou régionaux de la profession de répondre aux critiques ou interrogations que la diffusion de ces reportages ne manquera pas de provoquer.

Que reproche-t-on aux vétérinaires ? :

- de « consommer » trop d'antibiotiques en France,
- de faire un usage déviant des antibiotiques,
- qu'il y a un conflit d'intérêt entre prescription et délivrance,
- d'être à l'origine des phénomènes d'antibiorésistance chez l'Homme.

Consommation d'antibiotiques

Il convient de rétablir la réalité des chiffres et de ramener l'usage vétérinaire des antibiotiques à ce qu'il est.

- Il y a une différence entre quantité et exposition

La notion de consommation doit être rapportée au poids traité. Par exemple, si on envisage ce rapport quantité / poids, on constate que les consommations d'antibiotiques rapportées au poids sont bien inférieures chez l'animal par rapport à l'Homme.

Les chiffres :

Les antibiotiques utilisés en médecine humaine concernent une population d'un poids total d'environ 4 millions de tonnes. Les antibiotiques utilisés en médecine vétérinaire concernent une population animale d'un poids total évalué à 15 millions de tonnes (source ANMV⁴).

En médecine vétérinaire, les antibiotiques représentent 16,49 % d'un marché du médicament de 800 millions d'euros (source AIEMV⁵), soit 131 millions d'euros. En médecine humaine, ils représentent

3,1 % (source LEEM⁶) d'un marché estimé à 20 milliards d'euros, soit 620 millions d'euros.

La consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire, exprimée en euros et rapportée à l'unité de poids, représente donc moins du dixième de celle qui prévaut en médecine humaine.

- La majorité des antibiotiques sont délivrés via les aliments médicamenteux et non par les vétérinaires

Les chiffres :

55 % des antibiotiques exprimés en tonnage de principe actif et utilisés en médecine vétérinaire sont incorporés dans des aliments médicamenteux, principalement à l'usage des porcs et des volailles, vendus par les firmes d'aliment du bétail.

Ils ne sont donc pas délivrés par les vétérinaires. Une interdiction ou une régulation de l'utilisation des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques amènerait donc une diminution très importante de l'usage vétérinaire de ces substances.

- La part des antibiotiques dits sensibles au regard de la genèse d'antibiorésistance est extrêmement faible

Les chiffres :

Les antibiotiques dits sensibles au regard de la genèse d'antibiorésistance (fluoroquinolones, céphalosporines de 3^e génération...) contribuent à ne traiter qu'1 % du tonnage total d'animaux recevant des antibiotiques et 10 % du tonnage d'animaux recevant des antibiotiques par injection. Dans ces conditions, des augmentations de consommation, libellées en pourcentage d'augmentation, sont, de fait, faibles si elles sont exprimées en tonnage.

- Les antibiotiques sont utiles

L'administration d'antibiotiques modernes à des animaux n'a rien d'irresponsable. Ces derniers, pourvus d'un statut d'être sensible, méritent de recevoir un traitement adapté à leur état clinique. L'utilisation des antibiotiques permet d'assurer la production de denrées animales saines, d'éviter la contagion entre animaux et la transmission de maladies animales à l'Homme

Bon usage des antibiotiques

Il est possible de démontrer que les vétérinaires participent à un usage raisonné des antibiotiques.

- Les antibiotiques utilisés ont reçu une autorisation de mise sur le marché attribuée par l'Agence nationale du médicament vétérinaire. Leur usage est donc licite.

- **Aucun antibiotique utilisé en médecine vétérinaire** n'est analogue à un médicament classé dans la **réserve hospitalière**, donc utilisé en médecine humaine pour combattre les bactéries multi-antibiorésistantes.

- **De bonnes pratiques d'antibiothérapies**, plus strictes que les dispositions du Code de la santé publique, ont été élaborées par la profession vétérinaire dans le cadre de guides et sont mises en avant dans la formation initiale et la formation continue.

- **Le comité pour l'usage vétérinaire raisonné des antibiotiques**, en cours de constitution, inclura des représentants des organisations professionnelles vétérinaires.

- **Chaque année près de 20 millions d'analyses de résidu** sont réalisées principalement sur le lait et la viande. Elles démontrent la quasi totale absence d'antibiotiques.

- **Les organisations vétérinaires** ont demandé que, pour les trois prochaines années, les **visites sanitaires des élevages**, réalisées sous l'égide de l'Etat par les vétérinaires sanitaires, s'attachent à l'évaluation et à l'amélioration de l'usage des antibiotiques.

- **Les vétérinaires privilégient** la médecine préventive qui fait appel à la vaccination et non la médecine curative qui fait appel aux antibiotiques.

Les chiffres :

Depuis plusieurs années, les chiffres d'affaires des vaccins (18,89 % du marché) ont dépassé ceux des antibiotiques (16,49 % du marché) (source AIEMV 2009).

Conflit d'intérêt ?

Les vétérinaires qui délivrent les médicaments qu'ils ont prescrits ne sont pas, pour autant, en proie à un conflit d'intérêt.

- **Les vétérinaires, contrairement aux médecins**, présentent la note globale de leur prestation (médicaments inclus) à leurs clients qui ne sont pas remboursés. Cela les conduit à prescrire, à chaque fois que c'est scientifiquement possible, l'antibiotique le moins onéreux, donc le moins récent, donc le moins sensible.

- **Les contrats commerciaux** conclus entre cliniques vétérinaires et laboratoires sont sur le modèle de ceux en vigueur pour l'approvisionnement des hôpitaux publics. Transparents, libellés en financier, leurs montants permettent des investissements en matériel et en personnel pour améliorer le service rendu aux usagers. La modicité du revenu médian des vétérinaires (inférieur d'un tiers à celui des médecins généralistes) atteste de cette affectation. Cette transparence prévient tout achat occulte de prescription, lequel serait assimilable à de la corruption.

- **Plus de 80 % des vétérinaires** déclarent que les contrats commerciaux n'ont aucune influence sur la teneur de leur prescription, génériques substituables exceptés (lire, dans ce même numéro du 26 juin, les résultats de l'enquête *Dépêche Vétérinaire-SNVEL* page 4).

- **Le Code de déontologie des vétérinaires interdit** toute incitation à une consommation abusive de médicaments. Les contrevenants encourent des poursuites disciplinaires pouvant aboutir à une interdiction d'exercer.

Usage des antibiotiques vétérinaires et antibiorésistance

Toute consommation d'antibiotique chez l'animal peut générer des phénomènes d'antibiorésistance et ces phénomènes peuvent être transmis à l'Homme. Cependant, il faut rendre à César ce qui appartient à César mais

pas plus.

- **Concernant la responsabilité de l'animal** dans la transmission des phénomènes d'antibiorésistance chez l'Homme, il convient certainement d'examiner des éléments probants scientifiquement. Il est prématuré de poser comme dogme que les germes résistants trouvés chez l'animal sont identiques à ceux qui sont les responsables de l'ensemble des accidents de santé humaine liés à des phénomènes d'antibiorésistance : seule la biologie moléculaire permet de préciser les liens de causes à effet.

- **Les infections nosocomiales** entre autres par des germes résistants ont baissé dans les hôpitaux avec des mesures d'hygiène, pas avec des mesures de gestion de l'antibiothérapie.

- **Tout ceci étant**, nous avons totalement conscience de l'importance de préserver l'arsenal antibiotique aussi bien pour l'Homme que l'animal. Moduler la consommation d'antibiotiques par les animaux est un principe de précaution à mettre en œuvre, mais il existe des mesures ciblées sur lesquelles nous avançons actuellement sans états d'âme. ■

¹SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

²SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

³CSO : Conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires.

⁴ANMV : Agence nationale du médicament vétérinaire.

⁵AIEMV : Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire.

⁶LEEM : Les Entreprises du médicaments.